

# Signalisation :

## Respectez le Code de la Route

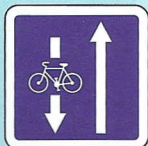


Piste ou bande cyclable obligatoire

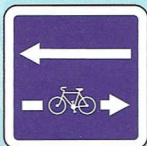


Piste ou bande cyclable conseillée

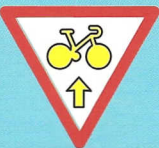
### Double-sens cyclable



Indication d'une voie à contre-sens réservée aux vélos.  
Vigilance aux intersections.



Sens interdit sauf vélo



### Cédez-le-passage cycliste au feu

Autorisation de tourner à droite (ou d'aller tout droit) au feu rouge, en cédant le passage aux autres usagers

Extrait de la carte  
des aménagements cyclables  
de BMO  
mai 2013



Accès interdit aux cycles



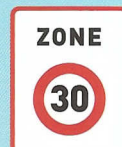
Couloirs bus  
(autorisés aux vélos à Brest)

### Zones de circulation apaisée

Vitesse automobile réduite, cohabitation entre les différents usagers favorisée



Aire piétonne  
Priorité aux piétons,  
le vélo circule au pas



Zone 30



Zone de rencontre  
Priorité aux piétons,  
même sur chaussée,  
vitesse limitée à 20 km/h